

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, Arrêté N° 3A/2025/3023/170 du 21 septembre 2026, la société SWISS-PARK SARL est autorisée pour l'exploitation d'un parking mécanique à Dippach, 6, rue des Romains pour le compte de la Résidence Sgreccia

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 28 septembre 2026

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Le secrétaire,

(s.) Ben FUNCK